

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX-SUR-SAÔNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire.

Mesdames et Monsieur : FLIELLER Catherine- BOUCHAIN Marie-Agnès- BARAT Pol, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOULIAN Marie-Madeleine- CASSAGNE Philippe- DURUPT Jacques - LAURENT Anne-Françoise- LEBRUN Stéphanie- NICKLAUS Francine- SCHMIDT Hervé.

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Yves-Marie MALARDÉ a donné pouvoir à Madame Catherine FLIELLER.
Madame Christine CAPUT.

SECRETAIRE : Madame Marie-Agnès BOUCHAIN.

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Madame Lilia ESSID.

Date de convocation : le 20 mars 2017.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 17 janvier 2017, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Délégations au Maire : rapport des délégations.
2. S.M.I.C : demandes d'adhésion de collectivités.
3. Indemnités élus. Délégations au 3^{ème} Adjoint au Maire.
4. Forêt : Etat d'assiette 2017 : complément.
5. Association des Maires Ruraux : adhésion 2017.
6. Enseignement : Frais de fonctionnement classe Ulis Darney (Sept. à Déc. 2016).
7. Finances communales : Subventions voyages scolaires- Classe transplantée.
8. Finances communales : acquisition d'une licence 4.
9. Compte Administratif 2016 : Budgets annexes.
10. Affectation du résultat 2016 : Budgets annexes.
11. Compte de Gestion 2016: Budgets annexes.
12. Budget Primitif 2017 : Budgets annexes.

Informations Communauté de Communes Les Vosges côté Sud-Ouest.

Informations diverses.

Questions diverses.

2017-03-29-1- Délégations au Maire : rapport des délégations.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-04-10-11 en date du 10 avril 2014,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Mise à disposition à titre gratuit de la Maison Pour Tous :

- Entité : Association Les Z' Amateurs.
- Grande salle + cuisine.
- Nature de la manifestation : Théâtre.
- Date : du 30/01/2017 au 06/02/2017.

- Entité : Collège du Pervis.
- Grande salle.
- Nature de la manifestation : Rencontre débat.
- Date : le 09/02/2017.

- Entité : Association l'Odyssée.
- Grande salle + cuisine
- Nature de la manifestation : Spectacle de fin de stage théâtre.
- Date : le 17/02/2017.

PASSATION DES CONTRATS D'ASSURANCE.

AUPRES DE LA COMPAGNIE S.M..A.C.L.-141 Rue Salvador ALLENDE- 79031 NIORT CEDEX 9.

- a) Responsabilité Civile - Montant de 1 319,40€ T.T.C annuel- Durée : 4 ans- Date d'effet : 01/01/2017.
- b) Protection Fonctionnelle- Sans seuil d'intervention ni franchise- Montant de 103,01€ T.T.C annuel- Durée : 4 ans- Date d'effet : 01/01/2017.
- c) Protection Juridique- Seuil d'intervention : 500€- Montant de 340,20€ T.T.C annuel- Durée : 4 ans- Date d'effet : 01/01/2017.

AUPRES DE LA COMPAGNIE GROUPAMA GRAND EST- 30 BLD DE CHAMPAGNE-21078 DIJON CEDEX.

- d) Assurance automobile-Franchise de 230€ pour les véhicules jusque 3+5 et de 450€ pour les plus de 3+5 + Assurance "Auto Mission"- Montant de 1 900,00€ T.T.C annuel- Durée : 4 ans- Date d'effet : 01/01/2017.

AUPRES DE LA COMPAGNIE CIADE- 50 RUE DU PRUNIER- 68027 COLMAR CEDEX.

- e) Contrat Dommage aux Biens auprès de la Compagnie CIADE de COLMAR- sans franchise- Bris de machine informatique et objets de valeur dans l'Eglise- Montant de 3 574€ T.T.C annuel- Durée : 4 ans- Date d'effet : 01/01/2017.

INDEMNITES DE SINISTRE.

Remboursement par la compagnie d'assurance CIADE d'un montant de 1 068€ correspondant au devis de réparation de la barrière bois dans la montée de la rue des Prussiens.

DELIVRANCE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.

Deux concessions de 5 m2 chacune- durée : 50 ans - montant de chaque concession : 150€

2017-03-29-2- S.M.I.C : demandes d'adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant L'Assemblée à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée par :

Par délibération, les communes de LE PUID, de LE MONT ainsi que le *Syndicat de Gestion du RPI de Biffontaine - La Chapelle devant Bruyères - Les Poulières*, le *Syndicat Scolaire de La Bourgonce-La Salle-Nompatelize*, le *Syndicat des Eaux de la région de Landaville* et le *Syndicat des Eaux de la région de Bulgnéville et de la Vallée du Vair* ont demandé leur adhésion au SMIC des Vosges.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Se prononce** pour l'adhésion des collectivités précitées.

Indemnités élus. Délégations au 3^{ème} Adjoint au Maire.

2017-03-29-3- Délégations au 3^{ème} Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Yves-Marie MALARDÉ, 3^{ème} adjoint au Maire, a opéré un changement dans sa vie professionnelle et pendant quelques mois, n'aura plus beaucoup de disponibilités (absent toute la semaine mais reste présent le week-end).

Celui-ci souhaitait que soient suspendues ses indemnités de fonction pendant cette période.

Après renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture, il n'est pas possible de suspendre des indemnités de fonction pendant une période donnée : la seule possibilité pour ne plus verser d'indemnité est de retirer les délégations de fonction à l'adjoint : le Conseil municipal doit alors décider de maintenir l'adjoint dans ses fonctions ou non.

Madame Stéphanie LEBRUN demande quel délai sera souhaitable afin de savoir si Monsieur MALARDÉ peut encore assumer ses fonctions d'adjoint au Maire ?

Monsieur le Maire pense qu'il faut laisser quelques mois à Monsieur MALARDÉ afin de savoir s'il pourra encore assumer ses fonctions.

En tout état de cause, un adjoint au Maire, même sans délégation, continue à exercer de plein droit les fonctions d'officier de police judiciaire et d'officier d'état civil mais ne peut pas percevoir à ce titre des indemnités à compter du retrait de ses délégations par le Maire.

Monsieur le Maire précise que, pendant le laps de temps accordé à Monsieur Yves-Marie MALARDÉ, il assurera les domaines sur lesquels l'Adjoint avait délégation, en collaboration avec Monsieur Léopold SCHNEIDER, agent communal.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un vote à bulletin secret afin de savoir si le Conseil municipal souhaite maintenir l'adjoint dans ses fonctions ou non.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que, d'ici quelques mois, la situation de Monsieur Yves-Marie MALARDÉ sera de nouveau étudiée et une décision sera prise.

Monsieur Hervé SCHMIDT est désigné comme assesseur afin de seconder Monsieur le Maire lors des opérations de dépouillement.

Nombre de votants : 12 (les conseillers présents auxquels s'ajoute 1 pouvoir).

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 11 qui ont donné les résultats suivants :

10 VOIX POUR le maintien de Monsieur Yves-Marie MALARDÉ, 3^{ème} Adjoint au Maire, dans ses fonctions.

1 VOIX CONTRE.

A l'unanimité, Monsieur Yves-Marie MALARDÉ est maintenu dans ses fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire.

2017-03-29-4- Indemnités élus.

Cette délibération abroge les délibérations n° 2014-04-05-1 du 05/04/2014 et n° 2016-07-05-5 du 05/07/2016.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier transmis par Monsieur le receveur Municipal, dans lequel il rappelle le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017. Ce décret a relevé, à compter du 1er janvier 2017, l'indice sommital majoré de la fonction publique de 821 à 826 (de 1015 à 1022 en indice brut) et à 830 au 1er janvier 2018.

Ce relèvement impacte les indemnités des élus.

En effet, les articles L 2123-20 et 2123-23 du CGCT prévoient que les maires des communes ou les présidents de délégations spéciales perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le barème suivant:

POPULATION (habitants)	TAUX (en % de l'indice sommital majoré) Maire	TAUX (en % de l'indice sommital majoré) Adjoint au maire
Moins de 500	17	6,6
De 500 à 999	31	8,25
De 1 000 à 3 499	43	16,5
De 3 500 à 9 999	55	22
De 10 000 à 19 999	65	27,5
De 20 000 à 49 999	90	33
De 50 000 à 99 999	110	44
100 000 et plus	145	66

Pour rappel, la commune appartenait à la strate de population de 500 à 999 habitants lors du dernier renouvellement intégral de l'Assemblée délibérante.

Ce relèvement d'indice s'applique d'office, sans délibération nécessaire, si les délibérations antérieures **faisaient référence à "l'indice brut terminal de la fonction publique"**.

En revanche :

- pour les délibérations qui faisaient expressément référence à "l'indice brut terminal 1015",
- pour les délibérations qui mentionnaient un montant en euros,

l'actualisation de l'indice doit être opérée par une nouvelle délibération. Cette dernière pourra faire référence à "l'indice brut terminal de la fonction publique" afin d'éviter de prendre une nouvelle délibération en 2018. Pour que l'actualisation puisse s'opérer rétroactivement au 1er janvier 2017, la délibération devra le prévoir expressément.

Etant donné que les précédentes délibérations mentionnaient l'indice 1015, il convient de délibérer de nouveau selon les indications de la Trésorerie de Darney.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire soient actualisées sur l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1^{er} janvier 2017 (voir tableau en annexe)

La majoration prévue pour les chefs-lieux de canton de 15 % reste applicable pour l'indemnité du maire et des adjoints.
Les crédits sont inscrits au compte 6531 du budget.

Forêt : Etat d'assiette 2017 : complément.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pol BARAT, Adjoint au Maire et Vice-Président de la commission forêt, qui informe le Conseil municipal que l'agent O.N.F de la commune, Madame ZUKOWSKI a étudié les emprises de création de routes, l'ouverture des cloisonnements de la parcelle 34c ainsi que la coupe de frêne de la parcelle 11.

Concernant la parcelle 34c, celle-ci avait été omise par l'O.N.F dans l'état d'assiette 2017 sur lequel le Conseil municipal avait délibéré en novembre 2016.

Pour la parcelle 11 cela concerne la sécurisation de la route entre Monthureux et Claudon afin de prévenir un risque d'accident lié à la maladie du frêne.

2017-03-29-5- FORET : Vente des grumes façonnées.
Vente après façonnage des autres produits à un professionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** comme suit la destination de la totalité des produits des coupes des parcelles 11, 36a, 40a, 41a figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2017 :
- **Vente des grumes façonnées** au cours de la campagne 2016/2017
- **Vente après façonnage des autres produits** (houppiers et petits bois) à un professionnel.

Le Conseil Municipal

- **Laisse** à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

2017-03-29-6- FORET : Vente des grumes façonnées.
Vente après façonnage des autres produits à un professionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** comme suit la destination des produits **résineux** des coupes des parcelles 34c figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2017 :
- **Vente des grumes façonnées** au cours de la campagne 2016/2017
- **Vente après façonnage des autres produits résineux** (houppiers et petits bois) à un professionnel.

Le Conseil Municipal

- **Laisse** à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

2017-03-29-7- FORET : Vente en cession amiable après façonnage de la totalité des produits aux habitants.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pol BARAT, Adjoint au Maire et Vice-Président de la commission forêt, qui informe le Conseil municipal que l'O.N.F propose à l'Assemblée délibérante d'effectuer une cession amiable après façonnage, de la totalité des produits feuillus des coupes des parcelles 34c figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2017, au prix de 1,00€ le stère.

Monsieur BARAT, au vu de l'essence du bois concerné (le tremble n'est pas recherché), pense qu'il sera difficile de trouver acquéreur même au prix de 1,00€ le stère.

Madame Catherine FLIELLER demande que deviendra le bois s'il n'y a aucun acquéreur malgré ce tarif ?

Monsieur BARAT répond que l'O.N.F exploitera ces bois moyennant des frais d'exploitation facturés à la commune, et les laissera sur place.

Monsieur Jacques DURUPT demande si la commune aurait l'utilité de ce bois ?

Monsieur le Maire et Monsieur BARAT répondent que non.

Monsieur Philippe CASSAGNE préfère que le prix de vente soit ramené à 1,00€ plutôt que de rémunérer l'O.N.F pour effectuer le façonnage de ces bois et rappelle que le bois de tremble est un bois de mauvaise qualité.

Monsieur SCHMIDT demande combien de stères compte cette cession ?

Monsieur BARAT estime le volume de 15 à 20 stères.

Monsieur Hervé SCHMIDT préfère ne pas diminuer le prix de cession habituel et le maintenir à 8€ le stère, quitte à laisser ce bois se dégrader en forêt.

Ceci ne convient pas à Madame Marie-Madeleine BOULIAN car cela dénature le paysage de nos lieux touristiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Hervé SCHMIDT):

- **Fixe** comme suit la destination des produits **feuillus** des coupes des parcelles 34c figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2017 :
 - **Vente en cession amiable après façonnage** (campagne 2017/2018) de la totalité des produits aux habitants, à un prix unitaire de **1,00 €/stère**.

2017-03-29-8- Association des Maires Ruraux : adhésion 2017.

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance transmise par Monsieur le Président de l'Association des Maires ruraux des Vosges qui propose à la commune de renouveler la cotisation annuelle de leur association, d'un montant de 105€.

Monsieur le Maire propose de ne pas renouveler l'adhésion à cette association pour l'année 2017 car la commune ne sollicite jamais cette association et prendra plutôt l'attache de l'Association des Maires des Vosges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité (3 abstentions : Madame Catherine FLIELLER et son pouvoir, Madame Stéphanie LEBRUN- 2 voix pour** le renouvellement de l'adhésion à l'Association : Messieurs Pol BARAT et Hervé SCHMIDT- **7 voix contre** ce renouvellement d'adhésion) :

- **NE SOUHAITE PAS** renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires ruraux des Vosges pour l'année 2017.

2017-03-29-9- Enseignement : Frais de fonctionnement classe U.L.I.S Darney (Sept. à Déc. 2016).

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine FLIELLER, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, qui informe le Conseil Municipal que la commune a reçu en provenance de la Commune de DARNEY le montant de la participation scolaire pour l'année 2016/2017 (période de septembre à décembre) relative aux frais de fonctionnement pour un élève scolarisé à l'école publique de DARNEY en classe de perfectionnement (classe U.L.I.S).

Cette participation s'élève à :

- Frais de fonctionnement :
 - 👉 158,77 € par élève.

Un enfant de Monthureux-sur-Saône est scolarisé à Darney dans cette section.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de régler pour l'année scolaire 2016/2017 (période de septembre à décembre), le montant demandé par la commune de DARNEY soit 158,77€ par enfant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à réception du titre de recettes.

Enseignement : Subventions voyages scolaires- Classe transplantée.

2017-03-29-10- Enseignement : Subvention voyages du collège.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine FLIELLER, Adjoint au Maire et Vice-Présidente de la commission n°3, qui informe le Conseil municipal qu'une liste des voyages pédagogiques et sorties scolaires pour l'année 2016/2017 a été établie par Monsieur MARCHAL, Principal du Collège du Pervis.

Il s'agit de :

- 1 voyage pédagogique à Londres du 02 au 06 mai 2017 pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} (9 élèves concernés). Le montant du voyage, à la charge des parents s'élève à 274,00€.
- 1 stage Plein-air dans les Hautes-Pyrénées du 12 juin au 16 juin 2017 pour les classes 6^{ème} et 5^{ème} (4 élèves concernés). Le montant du voyage, à la charge des parents s'élève à 282,00€.

Les demandes de subvention ont été transmises par le collège de Monthureux sur Saône le 05 janvier 2017.

Monsieur le Principal souhaite connaître la position de la commune quant à l'octroi d'une subvention au bénéfice des familles concernées.

Pour mémoire, en 2016, une subvention de 70 € par enfant inscrit à un voyage pédagogique ou un stage plein-air avait été accordée.

Suite à sa réunion du vendredi 20 février 2017, les membres de la commission n°3, proposent d'octroyer un montant de 70.00€ par enfant, pour un total de 13 enfants soit la somme de 910,00€.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 70 € par enfant inscrit aux voyages à savoir :
 - ✓ Voyage pédagogique à Londres du 02 au 06 mai 2017 pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} (9 élèves concernés).
 - DUHOUX Lilian (3^{ème} 1)
 - MUNIER Guillaume (3^{ème} 1)
 - FLORIOT Lison (3^{ème} 2)
 - MENNECHEZ Alice (3^{ème} 2)
 - THABOURIN Lilian (3^{ème} 2)
 - CLEMENT Roméo (3^{ème} 1)
 - THOUVENOT Jason (4^{ème} 2)
 - BRETON Dorian (4^{ème} 3)
 - PEDNASKI Léna (4^{ème} 3)

- ✓ Stage Plein-air dans les Hautes-Pyrénées du 12 juin au 16 juin 2017 pour les classes 6^{ème} et 5^{ème} (4 élèves concernés).

- GRANDJEAN Margot (5^{ème} 1)
- LEBRUN Jules (5^{ème} 1)
- MAIGRET-COMPTE Sasha (6^{ème} 1)
- LAURENT Tifène (6^{ème} 2)

soit un total de 70€ * 13 élèves : 910,00 € au bénéfice des familles concernées.
Cette somme sera versée sur le compte du collège à l'ordre de "l'Agent Comptable du Collège de Monthureux-sur-Saône".

- Ce montant sera inscrit à l'article 65733 du budget primitif 2017 du budget général.

2017-03-29-11- Enseignement : Subvention classe transplantée du Groupe Scolaire Primaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine FLIELLER, Adjoint au Maire et Vice-Présidente de la commission n°3, qui informe le Conseil municipal que l'enseignante des élèves de CM1-CM2 sollicite une aide financière exceptionnelle afin de permettre aux élèves de partir en classe transplantée à Xonrupt-Longemer du 19 au 20 juin 2017.

19 élèves domiciliés à Monthureux-sur-Saône sont concernés, coût à la charge des parents : 30,00€.

Suite à sa réunion du vendredi 20 février 2017, les membres de la commission n°3, proposent d'octroyer un montant de 15.00€ par enfant, pour un total de 19 enfants soit la somme de 285,00€.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 15.00 € par enfant inscrit qui sont :

- MOUTHON Tom
- BALERET Prisca
- KHAMASSI Kyllian
- PETITCOLIN Axel
- JEANTROUX Pierine
- LEGROS Antonin
- LEBRUN Mathis
- BALAT Julie
- THABOURIN Clément
- CUNY Tatiana
- DUMET Jessy
- BERG Maël
- BISVAL BASTIEN Louis
- FERNANDES Nohan
- HERRAYE Lucie
- MARCOT Clara
- ROBERT PARVE Louna
- THIEBAUT Virgile
- LAMBERT Nina

Soit un total de 15€ * 19 élèves : 285,00 €.

Cette somme sera versée sur le compte OCCE 88 COOP SCOL.

Ce montant sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2017 du budget général.

2017-03-29-12- Finances communales : acquisition d'une licence 4.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la licence 4 du Picola Bar arrive bientôt à expiration. Monsieur le Maire a émis un avis défavorable concernant le transfert de cette licence afin d'assurer le développement des commerces sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que deux licences 4 sont actuellement exploitées par des commerçants de Monthureux-sur-Saône mais sans être à vocation de bar.

Monsieur le Maire a reçu dernièrement un éventuel acquéreur de cette licence qui souhaiterait installer ce type de commerce sur la commune mais pour l'instant, ceci n'est qu'un projet.

Avant que cette licence n'arrive à expiration, la seule possibilité de la conserver sur la commune est que la collectivité procède à son achat : la valeur maximum d'achat de la licence 4 est de 5 000€ à laquelle s'ajoutent les frais liés à cet acte de transfert d'un montant maximum de 1 225,00€ T.T.C.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'acquisition de la licence de quatrième catégorie attachée au débit de boissons qui était exploité par la Société PICOLA BAR, société dissoute à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe d'achat de la licence de 4^{ème} catégorie appartenant à Monsieur Nicolas Jacques Yves BIRON et Madame Valérie Marie Bertrand MAURY :

pour la somme maximum de 5 000€ T.T.C + un maximum de 1 225,00€ T.T.C de frais liés à cet acte de transfert.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant qui sera établi par l'étude de Maître Elisabeth GRANDMAIRE, Stéphanie GOURBEYRE, Marie-Odile GANTOIS, Notaires associés à EPINAL,

Compte Administratif 2016 : Budgets annexes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé SCHMIDT, Vice-Président de la Commission Finances. Monsieur SCHMIDT informe l'Assemblée que la commission finances s'est réunie il y a quelques jours afin d'étudier les budgets annexes qui sont les suivants :

- Budget eau
- Budget assainissement
- Budget site d'aspersion des bois
- Budget lotissement
- Budget forêt.

Le budget primitif du budget général est en cours d'élaboration, les chiffres des différentes dotations ainsi que les bases de la fiscalité ne nous ont pas été encore communiqués.

Il est présenté aux élus un tableau récapitulatif des différents résultats 2016 de chaque budget.

Le cumul des résultats des deux sections confondues, s'élève à 352 143,12€, après déduction des "restes à réaliser" de l'année 2016, reportés sur l'année 2017.

Monsieur le Maire remercie Monsieur SCHMIDT ainsi que les membres de la commission finances et propose de passer ensuite à l'examen des différents budgets, sections de fonctionnement et investissement.

2017-03-29-13- Compte Administratif 2016 : Budget annexe Eau.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives de l'exercice 2016, **A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe eau potable, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent	2 028,95			46 866,10
Affectation du résultat				
<i>Opérations exercice 2016</i>				
Mandats	43 679,97		54 870,28	
Titres (hors 1068)		46 452,27		49 212,75
Résultat à la clôture de l'exercice		743,35		41 208,57
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		743,35		41 208,57

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2017-03-29-14- Compte Administratif 2016 : Budget annexe Assainissement.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives de l'exercice 2016, **A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		37 923,05		50 416,83
Affectation du résultat				
<i>Opérations exercice 2016</i>				
Mandats	37 267,94		50 234,50	
Titres (hors 1068)		45 319,99		39 919,95
Résultat à la clôture de l'exercice		45 975,10		40 102,28
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		45 975,10		40 102,28

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2017-03-29-15- Compte Administratif 2017 : Budget annexe Forêt.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives de l'exercice 2016,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe forêt, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		191 874,58	38 262,20	
Affectation du résultat				60 470,20
<i>Opérations exercice 2016</i>				
Mandats	114 447,59		74 543,24	
Titres (hors 1068)		157 231,76		6 937,16
Résultat à la clôture de l'exercice		234 658,75	45 398,08	
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		234 658,75	45 398,08	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2017-03-29-16- Compte Administratif 2016 : Budget annexe Site d'Aspersion.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives de l'exercice 2016, Monsieur le Maire fait remarquer que le résultat de ce budget annexe n'est plus déficitaire.

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe site d'aspersion, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		21 972,33		
Affectation du résultat				
<i>Opérations exercice 2016</i>				
Mandats	17 982,57		14 390,00	
Titres (hors 1068)		28 875,31		
Résultat à la clôture de l'exercice		32 865,07	14 390,00	
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		32 865,07	14 390,00	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2017-03-29-17- Compte Administratif 2016 : Budget annexe Lotissement.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives de l'exercice 2016,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent	6 645,34			6667,56
Affectation du résultat				
<i>Opérations exercice 2016</i>				
Mandats	1 390,15			
Titres (hors 1068)		7 825,00		1 390,15
Résultat à la clôture de l'exercice	210,49			8 057,71
Reste à réaliser				
Résultat cumulé	210,49			8 057,71

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2016 : Budgets annexes.

2017-03-29-18- Affectation du résultat 2016 : Budget annexe eau.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 743,35€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2016	2 772,30 €
Résultats antérieurs (2015)	- 2 028,95 €
Résultat à affecter	743,35 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2016	- 5 657,53 €
Résultats antérieurs (2015)	46 866,10 €
R001 (excédent de financement)	41 208,57 €

	Restes à réaliser
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Excédent de financement en Investissement	41 208,57 €
--	--------------------

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
R001 (Excédent de financement en investissement)	41 208,57 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	743,35 €

2017-03-29-19- Affectation du résultat 2016 : Budget annexe assainissement.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 45 975,10 €
Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2016	8 052,05 €
Résultats antérieurs (2015)	37 923,05 €
Résultat à affecter	45 975,10 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2016	- 10 314,55 €
Résultats antérieurs (2015)	50 416,83 €
R001 (excédent de financement)	40 102,28 €

	Restes à réaliser
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Excédent de financement en Investissement	40 102,28 €
--	--------------------

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
R001 (Excédent de financement en investissement)	40 102,28 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	45 975,10 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

2017-03-29-20- Affectation du résultat 2016 : Budget annexe forêt.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 42 784,17€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2016	42 784,17 €
Résultats antérieurs (2015)	191 874,58 €
Résultat à affecter	234 658,75 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2016	- 7 135,88 €
Résultats antérieurs (2015)	- 38 262,20 €
D001 (Besoin de financement)	- 45 398,08 €

	Restes à réaliser
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	45 398,08 €
D001 (Besoin de financement en investissement)	- 45 398,08 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	189 260,67 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

2017-03-29-21- Affectation du résultat 2016 : Budget annexe site d'aspersion des bois.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 10 892,74 €
Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2016	10 892,74 €
Résultats antérieurs (2015)	21 972,33 €
Résultat à affecter	32 865,07 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2016	- 14 390,00 €
Résultats antérieurs (2015)	0,00 €
R001 (excédent de financement)	- 14 390,00 €

	Restes à réaliser
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Besoin de financement en Investissement	- 14 390,00 €
--	---------------

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	14 390,00 €
D001 (Besoin de financement en investissement)	- 14 390,00 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	18 475,07 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

2017-03-29-22- Affectation du résultat 2016 : Budget annexe lotissement.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de - 210,49 €
Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2016	6 434,85 €
Résultats antérieurs (2015)	- 6 645,34 €
Résultat à affecter	- 210,49 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2016	1 390,15 €
Résultats antérieurs (2015)	6 667,56 €
R001 (Excédent de financement)	8 057,71 €

	Restes à réaliser
Dépenses	
Recettes	
Besoin de financement	0,00 €

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
R001 (Excédent de financement en investissement)	8 057,71 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	0,00 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	- 210,49 €

Compte de Gestion 2016 : Budgets annexes.

2017-03-29-23- Compte de gestion 2016 du budget annexe eau.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-03-29-24 - Compte de gestion 2016 du budget annexe assainissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-03-29-25- Compte de gestion 2016 du budget annexe forêt.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-03-29-26- Compte de gestion 2016 du budget annexe site d'aspersion.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-03-29-27- Compte de gestion 2016 du budget annexe lotissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Primitif 2017 : Budgets annexes.

2017-03-29-28- Budget primitif 2017 : Budget annexe eau.

La commission finances propose de ne pas augmenter la surtaxe d'eau potable pour la raison suivante :

En 2012, la conduite principale d'alimentation en eau potable a été totalement changée afin d'assurer une alimentation en eau correcte au Foyer d'Accueil Spécialisé, au Foyer d'Accueil Médicalisé, à l'Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées ainsi qu'aux futurs acquéreurs du lotissement communal.

L'ensemble des travaux réalisés depuis quelques années engendrent une dépense de fonctionnement conséquente (amortissements annuels : 41 447€).

Ces travaux ne bénéficient pas à tous les habitants de la commune d'où le choix de ne pas pénaliser ceux-ci en augmentant la surtaxe d'eau potable.

Monsieur le Maire indique qu'une subvention de fonctionnement (3 400€) sera versée par le budget "général" afin d'équilibrer cette section et propose de suivre l'avis de la commission et de ne pas augmenter la part communale de la surtaxe d'eau potable.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2017 relatif au BUDGET ANNEXE EAU Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2017 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe Eau

12 voix pour

2017-03-29-29- Budget primitif 2017 : Budget annexe assainissement.

La commission finances propose de ne pas augmenter la redevance assainissement pour les usagers étant donné que la section de fonctionnement est équilibrée sur ce budget annexe.
Le Conseil municipal approuve cette proposition, le tarif reste inchangé.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2017 relatif au BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2017 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe Assainissement

12 voix pour

2017-03-29-30- Budget primitif 2017 : Budget annexe forêt.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2017 relatif au BUDGET ANNEXE FORET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2017 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe Forêt

12 voix pour

2017-03-29-31- Budget primitif 2017 : Budget annexe Site d'Aspersion des Bois.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2017 relatif au BUDGET ANNEXE SITE D'ASPERION DES BOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2017 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe Site d'Aspersion des Bois

12 voix pour

2017-03-29-32- Budget primitif 2017 : Budget annexe Lotissement.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2017 relatif au BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2017 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe Lotissement

12 voix pour

Informations Communauté de Communes Les Vosges côté Sud-Ouest.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le budget primitif est en cours, les bases de la fiscalité ainsi que les dotations n'étant pas encore notifiées.

Monsieur Jacques DURUPT précise que nous avons dû procéder lors du dernier conseil communautaire du mardi 28 mars 2017, à nouveau à l'élection des trois premiers Vice-Présidents de la Communauté de Communes Les Vosges côté Sud-Ouest, puisque l'élection de Messieurs MUNIERE, DESVERNES et ROUSSEL avait été invalidée.

Madame Stéphanie LEBRUN demande si le sujet des rythmes scolaires a été abordé ?

Monsieur le Maire répond que n'a pas été débattu ce sujet, par contre a été abordée la question des inscriptions scolaires qui avaient lieu auparavant en mairie.

Monsieur le Maire informe que celles-ci pourront s'effectuer en trois lieux différents : Darney, Monthureux-sur-Saône et Lamarche.

En ce qui concerne Monthureux-sur-Saône, les inscriptions auront lieu à la Maison des Services Publics (anciennement la Poste).

Informations diverses.

Monsieur le Maire invite les élus qui le souhaitent à participer à la réunion du suivi de contrat de délégation de service public concernant l'eau potable et l'assainissement collectif, qui aura lieu le lundi 03 avril à 14h30 en mairie, en présence de Monsieur PEREIRA de l'Agence Technique Départementale et de la Société VEOLIA.

Monsieur le Maire précise qu'il est en train de négocier avec Véolia le remboursement des pénalités (10€) appliquées sur les factures d'eau et d'assainissement, à l'occasion des retards de paiement, ceci depuis le nouveau contrat d'affermage en date du 1^{er} janvier 2014. Ces frais ne sont pas en concordance avec l'article 3.6 du règlement du service de l'eau.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion informelle avec les membres du Conseil a eu lieu le 09 février dernier. Les points suivants avaient été abordés :

- Bilan sur l'accueil des demandeurs d'asile
- Projet de création d'un Centre d'Accueil d'Urgence ou d'un Centre d'Accueil des demandeurs d'Asile de manière pérenne sur la Commune.

Il avait été décidé l'organisation d'une réunion publique avant de mettre ce projet à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal.

Etant donné les différents articles et reportages sur Monthureux-Sur-Saône ces derniers jours et l'imminence de la fermeture du Centre d'Accueil d'Orientation (C.A.O.), Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique le lundi 03 avril prochain à 20h30 à la Maison Pour Tous, les points suivants seront abordés :

- Bilan sur le Centre d'Accueil d'Orientation
- Implication des particuliers et des associations
- Informations sur les différentes procédures pour les demandeurs d'asile politique.
- Informations sur les possibilités d'installation d'une structure pérenne sur la Commune.

Questions diverses :

De Madame Anne-Françoise LAURENT : est-ce l'O.N.F qui gère l'entreprise qui a réalisé les travaux forestiers près du cimetière : cette entreprise a laissé les lieux dans un état lamentable, les chemins sont fortement dégradés (grosses ornières).

Monsieur Pol BARAT confirme que c'est bien l'O.N.F qui est en charge du suivi de ces travaux et veillera à la remise en état des lieux.

Monsieur le Maire précise que ce chantier vient juste d'être réalisé et n'est pas certain que l'entreprise ne doit plus intervenir. Tout ceci va être vérifié au plus vite.

Madame Anne-Françoise LAURENT signale tout de même que cela fait plus de 15 jours que cette entreprise n'est pas intervenue et qu'un gros volume de bois est stocké en bordure de chemin.

Monsieur BARAT précise que ce bois est destiné au bois énergie et pas seulement à cet endroit mais étant donné les gros volumes de bois énergie en vente actuellement, l'O.N.F a des difficultés pour trouver des acheteurs.

De Madame Anne-Françoise LAURENT : plusieurs fois a été mentionné lors des précédentes réunions de Conseil municipal le fait que le site de l'E.N.S n'est pas entretenu : qui doit effectuer cet entretien ?

Monsieur le Maire précise que c'est au chantier d'insertion de réaliser ces travaux.

La commune, quant à elle, veille au bon entretien des espaces qui lui incombent.

De Madame Stéphanie LEBRUN : les agents communaux peuvent-ils procéder au nettoyage du trottoir situé entre chez Monsieur Hervé SCHMIDT et Madame DAUBIÉ ?

Monsieur le Maire va faire le nécessaire auprès des agents de voirie.

Les conseillers n'ont plus ni remarques ni questions.
La séance est levée à 21h45.